

Notes générales

1. Tous les services achetés à l'intention des forces militaires stationnées à l'étranger seront exclus de l'application du présent chapitre.
2. Pour les services du Canada, les fournisseurs de tels services, le présent chapitre s'appliquera aux marchés lancés par les autorités et les administrations énumérées aux articles 1 à 6 de la Liste des États-Unis, à l'annexe 1001.1a-2 (Entreprises publiques) et aux marchés lancés par le Bureau of Reclamation du Département de l'Intérieur, uniquement lorsque le présent chapitre s'appliquera aux marchés lancés par les entreprises provinciales canadiennes d'électricité, à l'exclusion des entreprises locales.

Appendice 1001.1b-2-A

Liste temporaire de services pour le Mexique

1. Le présent chapitre ne s'applique qu'aux services figurant dans la liste temporaire jusqu'à ce que le Mexique ait complété sa liste à la section B de l'annexe 1001.1b-2, conformément au paragraphe 2.
2. Le Mexique établira et, après avoir consulté les autres Parties, complétera sa liste de services figurant dans la liste du Mexique à la section B de l'annexe 1001.1b-2 au plus tard le 1^{er} juillet 1995.
3. Lorsque le Mexique aura complété sa liste conformément au paragraphe 2, chacune des Parties pourra, après consultations avec les autres Parties, réexaminer et réviser sa liste à la section B de l'annexe 1001.1b-2.

Liste temporaire

Selon la Classification centrale des produits (CPC) des Nations Unies

- CPC Services professionnels
863 Services de conseil fiscal (à l'exception des services juridiques)
Services d'architecture
86711 Services de conseils et d'établissement d'avant-projets d'architecture
86712 Services d'établissement de plans d'architecture
86713 Services d'administration de contrats
86714 Services combinés d'établissement de plans d'architecture et d'administration de contrats
86719 Autres services d'architecture
Services d'ingénierie
86721 Services de conseils et de consultations en matière d'ingénierie
86722 Services d'établissement de plans de génie civil pour la construction des fondations et l'ossature des bâtiments
86723 Services d'établissement de plans techniques pour les installations mécaniques et électriques des bâtiments